

Monsieur le PDG,

Ce mois d'avril 2026, Carrefour-Israël a gagné un concours organisé par le ministère israélien de l'économie. Il s'agissait de baisser le prix d'un panier de 100 produits de base d'au moins 20%. Vous avez proposé 30%, remporté le concours et touché la subvention de 19 millions de dollars promise. C'est l'augmentation du coût de la vie en Israël et la paupérisation croissante d'une partie de la population israélienne qui motivait le gouvernement à organiser ce concours. Or Carrefour-Israël est la seule entreprise à avoir répondu, les israéliennes s'étant abstenues. Votre participation à ce concours constitue un soutien au régime israélien ruiné par les multiples guerres qu'il mène au Moyen Orient. **M. Bompard, de quoi vous mêlez vous ? Où est passée votre prétendue "neutralité politique" ? Que faites vous en Israël ?**

Et il y a un rebondissement : vous deviez choisir 50 magasins parmi les plus de 150 de votre franchisé. Inquiet de la réaction de l'opinion publique internationale, vous avez très courageusement écarté vos magasins franchisés installés dans les colonies israéliennes illégales en territoire palestinien occupé. Mais l'opposition au gouvernement de Netanyahu en profite pour crier au scandale et accuse le gouvernement israélien d'avoir cédé au chantage du mouvement BDS, et **l'opinion publique israélienne, pour qui la colonisation est une priorité nationale, n'est pas loin de boycotter votre enseigne !**

Vous voyez donc, M. le PDG, que **votre présence en Israël n'est pas tenable**, que vous ne pouvez continuer à ignorer la question de la colonisation qui reviendra toujours dans l'actualité, question fondamentale et "*principal obstacle à la paix*" selon l'ONU.

Une précision s'impose. Vous prétendez que le contrat de franchise que vous avez signé avec la société israélienne Global Retail CI ne concernerait pas les magasins dans les colonies. Comment expliquer alors que 2 magasins situés en Palestine occupée portent votre enseigne et vendent les produits de votre marque¹ ? **Comment pouvez vous imaginer qu'un tour de passe passe formel caché dans l'opacité du secret des affaires vous dédouane de ses agissements qui scandalisent le monde entier ?**

La liste des actes² contraires au droit international et qui constituent un soutien au régime génocidaire israélien est longue.

- En février 2024 vous avez prolongé l'accord de franchise de 7 ans supplémentaires avec la société israélienne Gobal Retail CI largement impliquée dans la colonisation.
- Comme rappelé ci-dessus, 2 magasins situés dans les colonies portent votre enseigne dans la colonie israélienne de Maccabim située au delà de la ligne verte. Le fait est réel et documenté.
- Vous avez utilisé les services de la banque israélienne Hapoalim notamment pour des cartes de crédit non bancaires, et avec d'autres banques israéliennes pour des emprunts bancaires. Ces banques figurent dans la base de données de l'ONU des entreprises complices de la colonisation pour « *les opérations bancaires et financières contribuant au développement, à l'expansion et à l'entretien des colonies de peuplement et de leurs activités.* »
- En 2024, Carrefour-Israël fournit de la nourriture et des boissons au Coordinateur des Activités Gouvernementales dans les Territoires (COGAT) pour un montant de 33705 NIS. Cette unité militaire israélienne coordonne la présence illégale de l'armée israélienne en Cisjordanie et à Gaza³.
- Le magasin Carrefour de Jérusalem organiserait des collectes au profit des soldats de l'armée israélienne. Même si cette pratique est courante en Israël, elle n'a pas lieu d'être de la part d'un magasin à votre enseigne.

Au sens de la loi il est clair que la signature de ces différents accords, contrats ou ventes établis avec

1 <https://www.france-palestine.org/Nouveau-rapport-en-2026-Carrefour-s-enfonce-dans-sa-complicite-avec-les>

2 "actes" au sens de la résolution de l'ONU du 18 septembre 2024 qui "demande aux Etats de prendre des mesures pour que leurs nationaux et les sociétés et entités relevant de leur juridiction, ainsi que leurs autorités, s'abstiennent de tout acte qui impliquerait la reconnaissance de la situation créée par la présence illicite d'Israël dans le Territoire palestinien occupé ou qui constituerait une aide ou une assistance au maintien de cette situation

3 DBIO 2025 p 47 <https://dontbuyintooccupation.org/wp-content/uploads/2025/11/2025-DBIO-V-report.pdf>

des entreprises impliquées directement dans la colonisation ou avec le ministère israélien de la Défense constitue *"une reconnaissance, une aide et une assistance au maintien de la situation créée par la présence illicite d'Israël dans le TPO⁴".*

Votre soutien économique et politique à Israël a aussi une dimension psychologique. Les inaugurations de vos 4 nouveaux hypermarchés en Israël, événements honorés par la présence de membres du gouvernement israélien, ont été généreusement relayés par la presse israélienne. L'opinion publique israélienne a bien conscience de la réprobation internationale croissante qu'entraîne la politique de l'État israélien. Or le fait qu'un groupe de grande distribution français et prestigieux investisse en Israël et fasse confiance à son économie les rassure et leur donne l'illusion que l'Europe approuverait la destruction de Gaza, les massacres de civils ainsi que les projets d'annexion et de conquête en Cisjordanie et au Liban...

Monsieur Bompard, les affaires ne peuvent primer sur le droit et sur la simple humanité. Il est temps de vous retirer d'Israël, d'y récupérer tous vos investissements pour les investir ailleurs avant que l'opinion publique et le droit international ne vous rattrape et condamne vos agissements.

La campagne internationale de boycott continue.

Sincèrement,

La Campagne BDS France .